

CONSEIL MUNICIPAL 25 juin 2010

Intervention : Mme Emmanuelle GAZIELLO

Délibération : 0.1 rapatriés d'Afrique du nord et devoir de mémoire - création d'une commission communale consultative

M. LE MAIRE.- Je veux renouveler d'abord à Agnès Rampal mes remerciements et mes félicitations pour l'organisation de « Au soleil des deux rives », à Cimiez, pendant quarante-huit heures, cela a été un véritable succès.

Je crois que, plus que jamais, nous avons un devoir de mémoire, de respect et d'accompagnement de nos compatriotes rapatriés originaires d'Afrique du Nord et de nos frères harkis. Ces deux journées qui ont fait venir des rapatriés de la France entière, voire de l'étranger, ont été un vrai succès et ont démontré que Nice était vraiment la ville de la mémoire dans ce domaine en France.

C'est la raison pour laquelle je veux vous annoncer qu'en 2012 nous organiserons, sous le haut patronage du président de la République, la célébration pour la France du 50^e anniversaire du rapatriement, j'ai le plaisir de vous le confirmer et, bien évidemment, je me suis engagé auprès de toutes les associations de rapatriés qui ont pris leur part à l'organisation de « Au soleil des deux rives », aux côtés d'Agnès Rampal, à ce que nous renouvelions cet événement tous les ans. En même temps se pose ce problème récurrent de leurs disparus et, bien évidemment, je souhaite que notre municipalité les accompagne, avec plusieurs choix possibles : soit de veiller à ce que leur sépulture soit réhabilitée pour qu'ils aient la dignité nécessaire là où ils reposent dans les cimetières d'Alger, Oran, Constantine et bien d'autres lieux si c'est leur choix ; ou, si c'est leur choix aussi, de les rapatrier ici et que nous puissions créer un espace dans un ou plusieurs cimetières de la ville de Nice qui leur soit dédié et leur accorder la place qui doit leur revenir.

Nous avons eu un premier débat avec les associations de rapatriés et je veux que ceux-ci soient pleinement impliqués dans la définition de tout cela. J'organiserai d'ailleurs un déplacement à l'automne avec Agnès Rampal et un certain nombre de représentants des familles pour nous rendre sur place à Alger, Oran et Constantine, pour nous rendre compte de l'état des lieux et veiller avec ces familles à ce que les bonnes initiatives soient prises.

Je vous propose tout simplement la création d'une commission communale consultative qui nous permettra d'associer pleinement chacune de ces associations et de faire en sorte que notre administration se mette à leur service pour que nous fassions à la fois l'inventaire nécessaire et qu'ensuite nous puissions instruire les dossiers un par un, définir des critères d'accompagnement qui seront soumis ensuite au Conseil municipal et prendre les initiatives qu'il sied pour assurer le devoir de mémoire et donner à chacune de ces familles la dignité qu'elle mérite.

Voilà donc l'objet de ce rapport. Y a-t-il des interventions ?

Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, c'est avec beaucoup de respect que j'interviens par rapport à ce devoir de mémoire et l'accompagnement des rapatriés d'Algérie.

Je pense que le devoir de mémoire s'impose à tous les citoyens. Le travail de mémoire c'est très bien, à condition qu'il soit fait par les historiens et pas seulement par les associations ou par les communautés, et surtout qu'il ne soit pas sélectif. J'en prends exemple le fait que, dans cette délibération, vous dites que nous allons mener une réflexion sur le rapatriement des corps. À mon sens, cela commence à devenir un peu trop sélectif puisque cela s'adresse uniquement à la communauté des Français rapatriés d'Algérie.

Or, depuis 1951, l'État français ne prend plus en charge le rapatriement des corps, des carrés communs jusqu'au caveau familial, de ceux qui sont morts pour la France en 39-45. C'est-à-dire que sans compter tous les morts, par exemple, suite aux blessures de guerre, en captivité en Allemagne ou mauvais traitements qui ne sont pas comptabilisés « morts pour la France », il y a aussi des morts pour la France à Nice, par exemple, au carré commun de Caucade : cinq dépouilles de victimes civiles du bombardement de Saint-Roch en 1944 sont toujours au carré commun et, depuis vingt ans, les familles réclament qu'elles soient rapatriées dans le caveau familial, l'État leur répond que ce n'est plus de son ressort depuis 1951 et la ville de Nice a répondu que ce n'est pas de son ressort. Elles doivent donc le faire à leurs frais.

C'est la raison pour laquelle je pense que s'il y a réflexion sur le rapatriement des corps, il faudra aussi que ce soit élargi aux morts pour la France de 39-45. Merci.

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur Chauvet.

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire. C'est une délibération que nous allons voter tout en regrettant que la mémoire soit devenue un devoir, mais c'est vrai que nous vivons une époque où l'actualité d'aujourd'hui chasse celle d'hier et celle de demain chassera celle d'aujourd'hui, c'est un petit peu triste à l'égard en l'occurrence de nos amis rapatriés et harkis qui méritent indiscutablement l'intérêt que leur porte cette délibération.

Je pose simplement une question : peut-on espérer, parce que la délibération ne le précise pas, que cette commission soit ouverte aux membres de l'opposition ?

M. LE MAIRE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Pas d'autre intervention. Très bien.

Madame Gaziello, ce débat n'aurait pas été ouvert si je n'avais pas proposé cette délibération. Bien évidemment, je ne peux que prendre en compte votre remarque mais enfin, si je n'avais pas proposé une délibération pour les rapatriés - et je ne veux pas que l'on mélange les choses - vous ne seriez jamais intervenue en séance du Conseil municipal sur ce sujet.

J'enregistre ce que vous me dites, c'est un sujet que vous portez à ma connaissance, je suis prêt à recevoir des familles qui, sur ce plan, ont d'autres revendications et à les

écouter, car bien évidemment nous devons être attentifs à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, ont joué un rôle pour défendre les idéaux de liberté qui sont les nôtres.

Mais, concernant nos frères rapatriés qui sont sans doute ceux les plus récemment implantés à Nice et qui ont tant souffert de ce déracinement, nous devons, parce qu'il y a encore au plus profond de leur âme et de leur chair des souffrances importantes pour eux-mêmes et pour leurs enfants, prendre les initiatives qu'il sied.

Monsieur Chauvet, c'est comme ça, et s'il n'y a pas des hommes et des femmes - et les 150 ans du rattachement font partie de ce devoir de mémoire d'ailleurs - qui en permanence rappellent que nous avons chacun le devoir, ce ne sont pas mes mots mais ceux de Elie Wiesel et de Simone Veil, l'exigence d'être des témoins des témoins pour pouvoir toujours transmettre, malheureusement nous sommes dans une société où l'on a tendance à oublier. Eh bien, parce que nous sommes encore un certain nombre qui entendons ces phrases si précieuses et ces mots si précieux, être chacun à notre tour des témoins des témoins, nous démontrons au Conseil municipal de Nice que nous sommes capables de l'être, tout simplement.

Je mets au vote cette délibération n° 0.1.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie pour cette belle unanimité à l'égard de nos frères rapatriés d'Afrique du Nord dans lesquels je comprends bien évidemment nos frères harkis, je tiens à le préciser.